



2019/2060(DEC)

10.2.2020

AMENDEMENTS

1 - 64

Projet de rapport
Tomáš Zdechovský
(PE639.831v01-00)

Décharge 2018: Budget général de l'UE – Comité économique et social
européen
(2019/2060(DEC))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1

Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier, Luke Ming Flanagan, Mikuláš Peksa, Isabel García Muñoz, Sabrina Pignedoli, Olivier Chastel

Proposition de décision 1

Paragraphe 1

Proposition de décision

1. **donne** décharge au secrétaire général du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité économique et social européen pour l'exercice 2018;

Amendement

1. **ajourne sa décision concernant la** décharge au secrétaire général du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité économique et social européen pour l'exercice 2018;

Or. en

Amendement 2

Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier, Luke Ming Flanagan, Isabel García Muñoz, Mikuláš Peksa, Olivier Chastel, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution

Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- **vu l'exposé à huis clos de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) devant la commission du contrôle budgétaire du Parlement du 3 février 2020 sur les résultats de l'enquête menée par l'OLAF sur le Comité,**

Or. en

Amendement 3
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport SI/2/2018/AMF de la Médiatrice européenne sur la dignité au travail dans les institutions et agences de l'Union européenne,*

Or. en

Amendement 4
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1. note que, de juillet à novembre 2018, l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) a reçu, de la part de cinq sources différents, des accusations de harcèlement à l'encontre d'un membre de longue date du Comité économique et social européen («le Comité»), président du groupe des employeurs (groupe I) depuis avril 2013, et qu'il a décidé d'ouvrir une enquête le 6 novembre 2018; note que le 17 janvier 2020, l'OLAF a remis son rapport et ses recommandations au Président du Comité, comme le prévoit l'accord de coopération entre le Comité et l'OLAF; se dit préoccupé par le fait que l'OLAF a conclu au harcèlement à l'encontre de deux membres du personnel, à un comportement inapproprié (faute grave) contre un membre du personnel et un membre du Comité ainsi qu'à une faute à l'égard d'autres membres du personnel, et qu'il a également décidé de saisir les autorités

belges;

Or. en

Amendement 5
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe -1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 bis. déplore les conclusions de l'OLAF en ce qui concerne le harcèlement moral, la faute grave et le comportement inapproprié du président du groupe I à l'égard de ses subordonnés en 2018; souligne qu'en vertu du droit belge, le harcèlement constitue une infraction pénale; relève en outre qu'il y a eu infraction à l'article 4 du code de conduite des membres du Comité, relatif à la dignité, et que ce comportement n'est pas compatible avec les valeurs européennes de respect et de protection de la dignité humaine sur le lieu de travail prévues par la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; invite le Comité à appliquer systématiquement et immédiatement l'article 8 de son code de conduite et les dispositions pertinentes du règlement intérieur du Comité en lançant les procédures prévues et en saisissant rapidement le comité consultatif; invite le Comité à faire rapport en temps utile à l'autorité de décharge sur les suites réservées aux recommandations de l'OLAF;

Or. en

Amendement 6
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe -1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-1 ter. note qu'un autre cas de harcèlement présumé au sein du Comité a été signalé en 2018; rappelle que l'enquête administrative est terminée et qu'une sanction disciplinaire a été infligée à la personne qui en était accusée;

Or. en

Amendement 7
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. regrette, à titre de remarque générale, que le chapitre 10 «Administration» du rapport annuel de la Cour soit relativement limité dans sa portée et ses conclusions, même si la rubrique 5 «Administration» du cadre financier pluriannuel est considéré comme étant à faible risque;

Or. en

Amendement 8
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. note que la Cour a sélectionné un échantillon de 45 opérations relevant de la rubrique 5 («Administration») du cadre financier pluriannuel (CFP), qui concerne toutes les institutions et tous les organes de l'Union; constate que l'échantillon a été conçu pour être représentatif de l'éventail des dépenses relevant de la rubrique 5, qui représente 6,3 % du budget de l'Union; constate que, d'après les travaux de la Cour, les dépenses de fonctionnement présentent un risque faible; considère, cependant, que le nombre d'opérations sélectionnées concernant les «autres institutions» n'est pas suffisant et invite la Cour à accroître de 10 % au moins le nombre d'opérations à examiner;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 9
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. note que la Cour a sélectionné un échantillon de 45 opérations relevant de la rubrique 5 («Administration») du cadre financier pluriannuel (CFP), qui concerne toutes les institutions et tous les organes de l'Union; constate que l'échantillon a été conçu pour être représentatif de l'éventail des dépenses relevant de la rubrique 5, qui représente 6,3 % du budget de l'Union; constate que, d'après les travaux de la

Amendement

3. note que la Cour a sélectionné un échantillon de 45 opérations relevant de la rubrique 5 («Administration») du cadre financier pluriannuel (CFP), qui concerne toutes les institutions et tous les organes de l'Union; constate que l'échantillon a été conçu pour être représentatif de l'éventail des dépenses relevant de la rubrique 5, qui représente 6,3 % du budget de l'Union; constate que, d'après les travaux de la

Cour, les dépenses de fonctionnement présentent un risque faible; considère, cependant, que le nombre d'opérations sélectionnées concernant les «autres institutions» n'est pas suffisant et invite la Cour à accroître de 10 % au moins le nombre d'opérations à examiner;

Cour, les dépenses de fonctionnement présentent un risque faible; considère, cependant, que le nombre d'opérations sélectionnées concernant les «autres institutions» n'est pas suffisant et invite la Cour à accroître de 10 % au moins le nombre d'opérations à examiner; **demande que les travaux d'audit portant sur le chapitre 10 se concentrent davantage sur les questions hautement importantes voire essentielles pour le Comité;**

Or. en

Amendement 10
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. constate qu'en 2018, le budget du Comité s'élevait à 135 630 905 EUR, contre 133 807 338 EUR en 2017, ce qui représente une augmentation de 1,36 %; constate un taux global d'exécution de 98,66 % (contre 96,5 % en 2017 et 97,2 % en 2016);

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. es

Amendement 11
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. observe que les crédits définitifs des frais et indemnités de voyage des membres augmentent légèrement et passent à 20 247 625 EUR en 2018 (contre 19 819 612 EUR en 2017 et

Amendement

6. observe **avec préoccupation** que les crédits définitifs des frais et indemnités de voyage des membres augmentent légèrement et passent à 20 247 625 EUR en 2018 (contre 19 819 612 EUR en 2017

19 561 194 EUR en 2016), malgré la diminution du nombre de réunions; reconnaît que les crédits non utilisés connexes ne représentent que 1,05 %;

et 19 561 194 EUR en 2016), malgré la diminution du nombre de réunions; reconnaît que les crédits non utilisés connexes ne représentent que 1,05 %;

Or. en

Amendement 12

Mikuláš Peksa

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. salue la décision n° 2018/C 466/02 du Comité du 10 décembre 2018, selon laquelle les membres du Comité se voient rembourser, sur présentation des documents justificatifs adéquats, le coût réel de leurs titres de transport jusqu'à un montant maximal correspondant à celui du tarif aérien de la classe affaires au rabais (ou à une catégorie semblable); constate que le système actuellement en vigueur, qui se fonde sur les coûts réels, est conforme à la décision du Conseil ainsi qu'au système en vigueur au sein du Parlement;

Amendement

7. salue la décision n° 2018/C 466/02 du Comité du 10 décembre 2018, selon laquelle les membres du Comité se voient rembourser, sur présentation des documents justificatifs adéquats, le coût réel de leurs titres de transport jusqu'à un montant maximal correspondant à celui du tarif aérien de la classe affaires au rabais (***de préférence la classe économique*** ou une catégorie semblable); air fare; constate que le système actuellement en vigueur, qui se fonde sur les coûts réels, est conforme à la décision du Conseil ainsi qu'au système en vigueur au sein du Parlement; ***relève avec satisfaction que le Comité encourage le transport collectif tel que les bus publics ou le covoiturage et qu'il loue des cars lorsqu'il s'avère qu'il s'agit de la solution la plus rentable;***

Or. en

Amendement 13
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. salue la décision n° 2018/C 466/02 du Comité du 10 décembre 2018, selon laquelle les membres du Comité se voient rembourser, sur présentation des documents justificatifs adéquats, le coût réel de leurs titres de transport jusqu'à un montant maximal correspondant à celui du tarif aérien de la classe affaires au rabais (ou à une catégorie semblable); constate que le système actuellement en vigueur, qui se fonde sur les coûts réels, est conforme à la décision du Conseil ainsi qu'au système en vigueur au sein du Parlement;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. es

Amendement 14
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. note qu'en 2018, le groupe budgétaire du Comité s'est notamment attaché à évaluer les possibilités de contrôle des dépenses et d'amélioration des prévisions pour le poste budgétaire relatif aux frais et indemnités de voyage des membres et qu'en conséquence, un appel d'offres intitulé «Analyse et proposition d'amélioration du système actuel de projection des dépenses liées au remboursement des frais des membres du CESE, des délégués et des experts» a été lancé en octobre 2018; demande au Comité d'informer la commission du

Amendement 15
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. observe que les crédits reportés (8 204 796 EUR) de 2018 à 2019 représentent 6,05 % et concernent essentiellement les lignes budgétaires «Immeubles» et «Informatique»; ***invite le Comité à maintenir les crédits reportés à un faible niveau afin d'éviter tout problème dans les estimations budgétaires;***

Amendement

8. observe que les crédits reportés (8 204 796 EUR) de 2018 à 2019 ***(contre 9 232 069 EUR de 2017 à 2018)*** représentent 6,05 % ***du total des crédits*** et concernent ***une nouvelle fois*** essentiellement les lignes budgétaires «Membres de l'institution et délégués», «Immeubles» et «Informatique»; ***regrette que de nombreux crédits automatiquement reportés de 2017 à 2018 aient été largement surestimés; rappelle au Comité qu'il est essentiel de procéder à une correction réaliste du budget en fonction des besoins réels; rappelle qu'une surestimation excessive ou une sous-estimation excessive témoigne d'une mauvaise programmation budgétaire et suppose une pression négative sur la prudence et la bonne gestion financière;***

Amendement 16

Mikuláš Peksa

au nom du groupe Verts/ALE

Marcel Kolaja

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. se félicite des efforts déployés, notamment en 2018, pour aboutir à une vision afin de définir le futur environnement informatique du Comité de façon à ce que celui-ci soit compatible avec une administration moderne et d'envisager un Comité numérisé, axé sur les utilisateurs et fondé sur les données pour les dix prochaines années; note que la mise en œuvre de la stratégie numérique du Comité requerra des ressources supplémentaires;

Amendement

12. **observe qu'en 2018, le Comité a adopté un total de 215 avis et rapports (contre 155 en 2017); salue les efforts accomplis pour améliorer son efficacité globale;** se félicite ***tout particulièrement*** des efforts déployés, notamment en 2018, pour aboutir à une vision afin de définir le futur environnement informatique du Comité de façon à ce que celui-ci soit compatible avec une administration moderne et d'envisager un Comité numérisé, axé sur les utilisateurs et fondé sur les données pour les dix prochaines années; ***note qu'actuellement, seuls 3 % du budget du Comité sont consacrés aux produits informatiques;*** note que la mise en œuvre de la stratégie numérique du Comité requerra des ressources supplémentaires; ***recommande vivement que tout logiciel développé pour l'institution soit rendu publiquement accessible sous licence logicielle libre et ouverte;***

Or. en

Amendement 17

Mikuláš Peksa

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. souligne que l'intelligence artificielle modifiera le marché de

l'emploi et supprimera une bonne partie des emplois actuels; encourage le Comité à suivre la question de près; soutient les travaux sur l'intelligence artificielle menés par le Comité sous la forme d'un avis et de l'organisation d'un premier sommet des acteurs de l'intelligence artificielle avec la Commission en juin 2018 afin de souligner l'importance, pour l'Union, de veiller à ce que l'intelligence artificielle soit sûre, objective et conforme aux valeurs de l'Union;

Or. en

Amendement 18

Mikuláš Peksa

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. salue l'action du Comité pour améliorer la protection des données et la cybersécurité du Comité; salue également la coopération avec l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique pour les institutions, organes et agences de l'Union européenne (CERT-EU) ainsi que la participation active au sous-groupe «sécurité» du comité interinstitutionnel pour l'informatique (CII);

Or. en

Amendement 19
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne qu'un accord de niveau de service entre la Commission et le Comité concernant les ressources humaines, y compris en matière de formation, a été conclu en 2018 et a concrètement permis d'accroître la transparence et la prévisibilité des coûts liés à la formation aux TI, conformément aux exigences de la résolution du Parlement sur la décharge 2017⁷; relève cependant que les avantages découlant de cette amélioration de la transparence sont en partie contrebalancés par une augmentation substantielle des prix pratiqués par la Commission et demande au Comité d'analyser la situation en concertation avec la Commission afin d'y apporter des améliorations;

⁷ JO L 249 du 27.9.2019, p. 118.

Amendement

13. souligne qu'un accord de niveau de service entre la Commission et le Comité concernant les ressources humaines, y compris en matière de formation, a été conclu en 2018 et a concrètement permis d'accroître la transparence et la prévisibilité des coûts liés à la formation aux TI, conformément aux exigences de la résolution du Parlement sur la décharge 2017⁷; relève cependant **avec préoccupation** que les avantages découlant de cette amélioration de la transparence sont en partie contrebalancés par une augmentation substantielle des prix pratiqués par la Commission et demande au Comité d'analyser la situation en concertation avec la Commission afin d'y apporter des améliorations;

⁷ JO L 249 du 27.9.2019, p. 118.

Or. en

Amendement 20
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne qu'un accord de niveau de service entre la Commission et le Comité concernant les ressources humaines, y compris en matière de formation, a été conclu en 2018 et a concrètement permis d'accroître la transparence et la prévisibilité des coûts liés à la formation

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

aux TI, conformément aux exigences de la résolution du Parlement sur la décharge 2017⁷; relève cependant que les avantages découlant de cette amélioration de la transparence sont en partie contrebalancés par une augmentation substantielle des prix pratiqués par la Commission et demande au Comité d'analyser la situation en concertation avec la Commission afin d'y apporter des améliorations;

⁷ JO L 249 du 27.9.2019, p. 118.

⁷ DO L 249 de 27.9.2019, p. 118.

Or. es

Amendement 21
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. *se félicite* des mesures visant à appliquer la décision de 2016 relative aux lanceurs d'alerte, comme l'adoption d'une décision interne sur les conseillers en éthique; reconnaît que trois membres du personnel supplémentaires ont été sélectionnés en 2018 pour intégrer l'équipe active de conseillers qualifiés; observe que les conseillers en éthique sont chargés de conseiller et d'aider les membres du personnel afin de permettre à ces derniers de satisfaire à leurs obligations de la meilleure manière possible en ce qui concerne le signalement des fautes graves («lanceurs d'alerte», conformément à la résolution du Parlement sur la décharge 2016)¹;

⁸ JO L 248 du 3.10.2018, p. 134.

Amendement

15. *prend acte* des mesures visant à appliquer la décision de 2016 relative aux lanceurs d'alerte, comme l'adoption d'une décision interne sur les conseillers en éthique; reconnaît que trois membres du personnel supplémentaires ont été sélectionnés en 2018 pour intégrer l'équipe active de conseillers qualifiés; observe que les conseillers en éthique sont chargés de conseiller et d'aider les membres du personnel afin de permettre à ces derniers de satisfaire à leurs obligations de la meilleure manière possible en ce qui concerne le signalement des fautes graves («lanceurs d'alerte», conformément à la résolution du Parlement sur la décharge 2016)¹;

⁸ JO L 248 du 3.10.2018, p. 134.

Or. en

Amendement 22
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. relève avec préoccupation que le nombre de demandes d'assistance des conseillers éthiques est passée de 25 en 2017 à 42 en 2018 et souligne avec une préoccupation particulière que 33 de ces demandes émanaient de femmes alors que le nombre de demandes émanant d'hommes, neuf au total, est resté stable;

Or. en

Amendement 23
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

Amendement

16. **reconnait** les différentes mesures mises en place pour renforcer l'efficacité de la politique de lutte contre le harcèlement, telles que la formation à des questions spécifiques, la mise en réseau des conseillers-confidents et le suivi régulier par un conseiller externe; relève qu'une révision de la décision en vigueur concernant le harcèlement est à l'étude, **notamment** pour améliorer les synergies avec d'autres réglementations pertinentes, comme celle sur les lanceurs d'alerte; **salue** l'instauration d'un cours d'éthique et d'intégrité obligatoire pour tous les membres du personnel, qui présente les règles de conduite sur le lieu de travail, notamment en définissant la notion de harcèlement et en expliquant comment y

16. **prend acte des** différentes mesures mises en place pour renforcer l'efficacité de la politique de lutte contre le harcèlement, telles que la formation à des questions spécifiques, la mise en réseau des conseillers-confidents et le suivi régulier par un conseiller externe; relève qu'une révision de la décision en vigueur concernant le harcèlement est à l'étude pour améliorer les synergies avec d'autres réglementations pertinentes, comme celle sur les lanceurs d'alerte; **prend acte de** l'instauration d'un cours d'éthique et d'intégrité obligatoire pour tous les membres du personnel, qui présente les règles de conduite sur le lieu de travail, notamment en définissant la notion de harcèlement et en expliquant comment y

faire face;

faire face; *regrette vivement que toutes ces mesures n'aient pas permis d'éviter les cas de harcèlement rapportés ni de protéger les victimes; rappelle au Comité qu'une protection préventive, réelle et urgente des victimes et des lanceurs d'alerte (notamment contre les menaces, le chantage et les tentatives de corruption) doit faire partie des grandes priorités de ces mesures; invite le Comité à renforcer et à améliorer les mesures prises jusqu'à présent et, par-dessus tout, à protéger efficacement les victimes; demande au Comité de faire rapport à la commission du contrôle budgétaire du Parlement;*

Or. en

Amendement 24
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. souligne sa préoccupation à propos de l'environnement de travail actuel au sein du Comité, notamment au sein du groupe I, et invite le Comité à prendre les mesures voulues pour mettre en place l'environnement respectueux et fiable qui est nécessaire au bien-être personnel et au développement professionnel du personnel; rappelle par ailleurs qu'un mauvais environnement de travail provoque inefficacité, stress et chute de la productivité;

Or. en

Amendement 25
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. *note qu'un cas de harcèlement présumé a été signalé en 2018 au moyen de la procédure officielle (article 24 du statut et article 12, paragraphe 1, de la décision du Comité sur la prévention du harcèlement); relève que trois autres cas de harcèlement présumé présentant, dans une certaine mesure, des liens entre eux ont été signalés en 2018 par l'intermédiaire de sept rapports de lanceurs d'alerte; observe que deux enquêtes administratives ont été lancées et que ces questions ont été transmises à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) en janvier 2019; demande au Comité de faire rapport à la commission du contrôle budgétaire du Parlement;*

Amendement

17. *relève que le 22 janvier 2020, le groupe I a procédé à l'élection de son président actuel comme candidat au poste de président du Comité à compter d'octobre 2020, lorsque la présidence du Comité sera assurée par le groupe I pour une période de deux ans et demi;*

Or. en

Amendement 26
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

17 bis. rappelle le rapport SI/2/2018/AMF de la Médiatrice européenne sur la dignité au travail dans les institutions et agences de l'Union européenne, qui indiquait, à propos du personnel de haut rang, que «les personnes sont particulièrement vulnérables au harcèlement lorsqu'il existe une inégalité de pouvoir entre les parties concernées. Cette situation peut être atténuée par des règles plus strictes

Amendement

pour le personnel de haut rang, qui n'est pas soumis au statut, comme les commissaires, les juges, les membres de la Cour des comptes, les membres du Comité économique et social, etc. Il pourrait notamment s'agir de mesures disciplinaires plus sévères, comme la mise à la retraite obligatoire ou la suppression des droits à pension. Le personnel de haut rang devrait être pleinement informé au début de son mandat, puis à intervalles réguliers, de l'ensemble des règles et des mesures relatives au harcèlement.»;

Or. en

Amendement 27

Mikuláš Peksa

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. note avec satisfaction la coopération entre le Comité et l'OLAF; observe que les deux institutions ont signé, en 2016, des arrangements administratifs qui déterminent la procédure à suivre pour le traitement des cas de fraude; note par ailleurs qu'en juillet 2019, le président et le secrétaire général du Comité ont rencontré le directeur général de l'OLAF afin de créer de meilleures synergies et d'assurer un échange d'informations plus efficace;

Or. en

Amendement 28
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. ***se félicite que des mesures fondamentales relatives aux normes éthiques concernant les membres du Comité aient été officialisées;*** observe que, pour la première fois, le nouveau code de conduite applicable aux membres, qui est annexé au nouveau règlement intérieur du Comité entré en vigueur en mars 2019, prévoit des sanctions pour les membres impliqués dans une situation où un membre manque à ses obligations conformément au code de conduite; observe qu'un comité consultatif sur la conduite des membres a été mis en place et que ce comité a pour mission de conseiller tout membre qui en fait la demande au sujet de l'interprétation et de l'application du code de conduite, ***ainsi que d'évaluer les violations présumées du code de conduite en conseillant le président du Comité quant aux mesures envisageables.***

Amendement

18. observe que, pour la première fois, le nouveau code de conduite applicable aux membres, qui est annexé au nouveau règlement intérieur du Comité entré en vigueur en mars 2019, prévoit des sanctions pour les membres impliqués dans une situation où un membre manque à ses obligations conformément au code de conduite; ***déplore que ces sanctions ne soient pas particulièrement sévères et ne soient pas conformes aux recommandations de la Médiatrice; rappelle que l'utilisation des fonds de l'Union pour défendre la réputation de l'institution ou des membres de l'institution condamnés par la Cour de justice de l'Union européenne ou par des tribunaux des États membres constitue un détournement de fonds publics et rappelle que les services juridiques des institutions ont uniquement pour but de défendre l'institution et non les intérêts de particuliers; invite le Comité à renforcer d'urgence le code de conduite des membres afin d'y ajouter notamment des sanctions plus efficaces et plus dissuasives;*** observe qu'un comité consultatif sur la conduite des membres a été mis en place et que ce comité a pour mission de conseiller tout membre qui en fait la demande au sujet de l'interprétation et de l'application du code de conduite ***et des violations présumées du code de conduite en conseillant le président du Comité quant aux mesures envisageables. recommande vivement de proposer des formations sur le harcèlement à tous les membres, comme c'est le cas au Parlement depuis le début de la législature actuelle;***

Amendement 29
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. rappelle que le service juridique du Comité a été considérablement affaibli pendant quatre ans à partir de mars 2010, lorsque son chef a été démis de ses fonctions avec effet immédiat après avoir dénoncé de graves irrégularités et des pressions illégales de la part du secrétaire général de l'époque; rappelle également que ce poste a été vacant pendant trois ans et demi, que le Tribunal de la fonction publique européenne a condamné le Comité dans cette affaire (arrêt F-41/10 RENV Bermejo Garde/CESE), que le Comité a dû payer plus de 100 000 EUR et que ce n'est qu'en 2014 qu'un nouveau chef du service juridique a finalement été nommé et que le service a été renforcé de cinq juristes;

Or. en

Amendement 30
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 ter. se dit vivement préoccupé par les modifications récentes susceptibles d'affaiblir à nouveau le service juridique du Comité, notamment par le fait que, depuis le 1^{er} janvier 2020, il est le seul service juridique des institutions de l'Union à être directement rattaché au secrétaire général, que, depuis

septembre 2019, il a perdu un de ses cinq juristes permanents, que certains membres de son personnel, dont le chef d'unité, ont été intégrés à la mobilité au lieu d'être considérés comme du personnel spécialisé, comme c'est le cas dans les autres institutions, et qu'il a connu une baisse drastique du nombre de consultations officielles;

Or. en

Amendement 31
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 quater. sachant que, depuis leur création, les institutions de l'Union se sont dotées d'un service juridique interne dont le rôle premier est le conseil juridique ainsi que la représentation et la défense devant la Cour de justice de l'Union européenne, souligne l'importance de disposer d'un service juridique solide et indépendant et invite dès lors le Comité à faire en sorte que son service juridique dispose de personnel en nombre suffisant pour mener à bien ses missions et qu'il soit en mesure de préserver son indépendance; invite le Comité à supprimer toutes les mesures susceptibles de l'affaiblir dans l'exercice des activités et des missions qui sont les siennes; rappelle par ailleurs au Comité qu'il importe de consulter le service juridique à propos des décisions du Comité afin de s'assurer qu'elles sont conformes à la loi et d'éviter de commettre des erreurs graves et de s'engager, en conséquence, dans des procédures juridiques longues et coûteuses;

Amendement 32

Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier, Luke Ming Flanagan, Mikuláš Peksa, Sabrina Pignedoli, Olivier Chastel

Proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. déplore les conclusions de l'OLAF en ce qui concerne le harcèlement moral, la faute grave et le comportement inapproprié de la part d'un membre de longue date du Comité à l'égard de ses subordonnés, agissements qui se sont répétés entre 2013 et 2018 jusqu'au dépôt des premières plaintes officielles; souligne qu'en vertu du droit belge, le harcèlement constitue une infraction pénale; relève en outre qu'il y a eu infraction à l'article 4 du code de conduite des membres du Comité, relatif à la dignité;

Amendement 33

Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier, Luke Ming Flanagan, Isabel García Muñoz, Mikuláš Peksa, Sabrina Pignedoli, Olivier Chastel

Proposition de résolution

Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 ter. s'attend à ce que d'ici septembre 2020 le Comité informe dûment l'autorité de décharge des mesures prises pour donner suite aux recommandations de l'OLAF et pour sanctionner ces actes répréhensibles;

Amendement 34

Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier, Luke Ming Flanagan, Isabel García Muñoz, Mikuláš Peksa, Sabrina Pignedoli, Olivier Chastel

Proposition de résolution

Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 quater. invite le Comité à appliquer systématiquement et immédiatement l'article 8 de son code de conduite, notamment en lançant la procédure prévue à l'égard des personnes concernées et en saisissant rapidement le comité consultatif;

Or. en

Amendement 35

Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier, Luke Ming Flanagan, Isabel García Muñoz, Mikuláš Peksa, Sabrina Pignedoli, Olivier Chastel

Proposition de résolution

Paragraphe 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 quinquies. demande au Comité de mettre en place et en œuvre un plan d'action visant à prévenir et à combattre activement le harcèlement sur le lieu de travail, à sensibiliser au harcèlement et à promouvoir une culture de tolérance zéro à l'égard du harcèlement;

Or. en

Amendement 36

Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier, Luke Ming Flanagan, Isabel García Muñoz, Mikuláš Peksa, Sabrina Pignedoli, Olivier Chastel

Proposition de résolution

Paragraphe 19 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 sexies. invite le Comité à améliorer les mesures permettant au personnel de déposer des plaintes officielles pour harcèlement, à organiser régulièrement des formations à l'intention des personnes de confiance et à constituer une réserve d'enquêteurs indépendants auquel le Comité peut faire appel lors des enquêtes officielles sur les affaires de harcèlement;

Or. en

Amendement 37

Tomáš Zdechovský, Monika Hohlmeier, Luke Ming Flanagan, Isabel García Muñoz, Mikuláš Peksa, Sabrina Pignedoli, Olivier Chastel

Proposition de résolution

Paragraphe 19 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 septies. note avec satisfaction les exemples de bonnes pratiques dans la politique de lutte contre le harcèlement de la Cour des comptes, qui prévoit des mesures disciplinaires fortes pour les membres coupables, telles que la mise à la retraite forcée ou le déni des droits à pension, et invite le Comité à suivre ces exemples;

Or. en

Amendement 38
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 quinquies. regrette les accusations publiques qui ont fait suite à la procédure de recrutement du nouveau secrétaire général du Comité; prend acte des arguments avancés par le Secrétaire général dans les réponses aux questions du Parlement relatives à la décharge 2018; souligne qu'il importe d'assurer une transparence totale à tous les stades de la procédure (publication, sélection, nomination et entrée en fonction), sans aucune exception, comme le prévoient le règlement intérieur du Comité et le statut des fonctionnaires, afin d'éviter tout risque de réputation, non seulement pour le Comité mais pour toutes les institutions de l'Union;

Or. en

Amendement 39
Mikuláš Peksa
au nom du groupe Verts/ALE
Marcel Kolaja

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. salue les efforts déployés par le Comité pour améliorer sa visibilité, aussi bien en consolidant ses relations avec les médias qu'en mettant l'accent sur la communication en ligne; souligne, en ce qui concerne la communication sur les médias sociaux, la politique de formation connexe et les sessions de coaching personnalisé sur demande accessibles à la

20. salue les efforts déployés par le Comité pour améliorer sa visibilité, aussi bien en consolidant ses relations avec les médias qu'en mettant l'accent sur la communication en ligne **afin de continuer à éliminer les obstacles liés à la langue et au handicap**; souligne, en ce qui concerne la communication sur les médias sociaux, la politique de formation connexe et les

fois aux membres et au personnel du Comité; constate une légère baisse du nombre de communiqués de presse publiés en 2018 (environ 60, contre 70 en 2017) dans le cadre de la stratégie visant à développer le format des «*webstories*» afin de privilégier une communication plus ciblée sur les thèmes les plus importants pour le Comité; demande au Comité de faire rapport sur ses expériences dans ce domaine;

sessions de coaching personnalisé sur demande accessibles à la fois aux membres et au personnel du Comité; constate une légère baisse du nombre de communiqués de presse publiés en 2018 (environ 60, contre 70 en 2017) dans le cadre de la stratégie visant à développer le format des «*web stories*» afin de privilégier une communication plus ciblée sur les thèmes les plus importants pour le Comité; demande au Comité de faire rapport sur ses expériences dans ce domaine; ***invite en outre à utiliser des plateformes de réseaux sociaux libres, ouvertes et auto-hébergées, qui accordent une attention particulière à la protection des données des utilisateurs;***

Or. en

Amendement 40
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. note que le Comité a organisé un vaste éventail d'activités de communication pour célébrer son 60^e anniversaire en mai 2018; se félicite que le Comité ait accueilli 9 149 visiteurs en 2018 (contre 7 820 en 2017) et que la traditionnelle Journée portes ouvertes du 5 mai ait attiré 2 888 visiteurs supplémentaires (contre 2 700 en 2017); relève que les séances plénières du Comité qui sont retransmises en direct sur l'internet ont atteint un public potentiel de 3 à 8 millions de personnes; observe une augmentation de l'ensemble des interactions en ligne, telles que les «retweets», les «likes» et les réponses, celles-ci ayant atteint entre 680 et 1 840 mentions par séance plénière;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. es

Amendement 41

Olivier Chastel, Cristian Ghinea, Gilles Boyer, Ramona Strugariu, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. invite le Comité à poursuivre les mesures de rationalisation dans le domaine de la traduction;

Or. en

Amendement 42

Isabel García Muñoz

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

Amendement

23. ***insiste sur l'importance de la coopération avec le Parlement et sur l'adoption d'un accord de coopération en 2014; souligne que cet accord doit être actualisé pour relever les défis actuels, comme le nouveau cadre financier pluriannuel;***

23. ***relève que l'accord de coopération administrative signé par le Comité, le Comité des régions (conjointement, les «Comités») et le Parlement en 2014 est arrivé à expiration le 31 décembre 2019; observe que, jusqu'à présent, l'accord de 2014 n'a pas été renégocié ou prorogé; estime que l'accord de 2014 a été très déséquilibré pour les Comités, qui ont transféré un total de 60 traducteurs au Parlement (36 originaires du CESE) et, en échange, ont uniquement obtenu d'utiliser les services du Service de recherche du Parlement européen (EPRS); observe avec préoccupation qu'en conséquence, les Comités ont dû recruter du personnel contractuel et externaliser le service de traduction; observe avec préoccupation que le Parlement, pour compenser la réduction des effectifs de traduction, verse un montant supplémentaire (1 200 000 EUR de 2015 à 2016) au Comité et au Comité***

des régions pour couvrir l'externalisation des services de traduction, ce montant pouvant être réaffecté à d'autres domaines d'action s'il n'est pas totalement utilisé pour la traduction externalisée (le Comité a utilisé cette possibilité de réaffectation au cours des trois dernières années); estime que cet état de choses n'est pas conforme au critère d'une gestion financière globalement saine et prudente et qu'il devrait être reconsidéré en cas de prorogation du contrat actuel ou de négociation d'un nouvel accord; reconnaît que, d'un point de vue politique, l'accord doit être mis à jour pour répondre aux défis actuels, à savoir, entre autres, le nouveau cadre financier pluriannuel ou les nouvelles règles de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 43

Mikuláš Peksa

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. insiste sur l'importance de la coopération avec le Parlement et sur l'adoption d'un accord de coopération en 2014; souligne que cet accord doit être actualisé pour relever les défis actuels, comme le nouveau cadre financier pluriannuel;

Amendement

23. insiste sur l'importance de la coopération avec le Parlement et sur l'adoption d'un accord de coopération en 2014; souligne que cet accord doit être actualisé pour relever les défis actuels, comme le nouveau cadre financier pluriannuel; **souligne l'esprit de coopération qui a prévalu en vue de promouvoir la participation des citoyens aux élections européennes de 2019;**

Or. en

Amendement 44
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. constate que l'enquête sur les risques psychosociaux au travail menée en 2016 auprès du personnel du Comité a été suivie de plusieurs initiatives, telles que des ateliers sur la gestion des absences, la gestion des conflits et la gestion des mauvaises performances à l'intention du personnel d'encadrement; se félicite également de l'instauration d'un dispositif de mentorat pour les nouveaux collègues et de l'adoption de mesures visant à accroître le bien-être et la motivation du personnel; observe que le taux d'absence du personnel semble avoir atteint un plafond en 2017 (5,5 %) et avoir ensuite légèrement reculé pour s'établir à 5,35 % en 2018 (contre 4 % en 2015); invite le Comité à faire rapport sur tous les progrès accomplis en vue de faire baisser le taux d'absence du personnel;

Amendement

24. constate que l'enquête sur les risques psychosociaux au travail menée en 2016 auprès du personnel du Comité a été suivie de plusieurs initiatives, telles que des ateliers sur la gestion des absences, la gestion des conflits et la gestion des mauvaises performances à l'intention du personnel d'encadrement; se félicite également de l'instauration d'un dispositif de mentorat pour les nouveaux collègues et de l'adoption de mesures visant à accroître le bien-être et la motivation du personnel; observe que le taux d'absence du personnel semble avoir atteint un plafond en 2017 (5,5 %) et avoir ensuite légèrement reculé pour s'établir à 5,35 % en 2018 (contre 4 % en 2015); ***s'inquiète toutefois de l'augmentation des congés de maladie de longue durée parmi les chefs d'unité du Comité;*** invite le Comité à faire rapport sur tous les progrès accomplis en vue de faire baisser le taux d'absence du personnel;

Or. en

Amendement 45
Mikuláš Peksa
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. se félicite des efforts déployés par le Comité pour créer un environnement et une culture de travail plus ouverts à la différence grâce à des mesures en faveur des personnes handicapées, telles que la

mise en place d'un intranet et d'un site internet accessibles aux personnes souffrant d'un handicap visuel, à la publication d'une brochure intitulée «Access Able Brussels» visant à fournir toutes les informations nécessaires aux nouveaux arrivants handicapés qui s'installent à Bruxelles, et à l'organisation de la conférence Inter Copec entièrement consacrée aux questions de handicap;

Or. en

Amendement 46

Olivier Chastel, Cristian Ghinea, Gilles Boyer, Ramona Strugariu, Martina Dlabajová

Proposition de résolution

Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

25 bis. rappelle la nécessité de développer un cadre d'action à long terme en matière de ressources humaines qui prend en considération l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de son personnel, l'orientation tout au long de la vie et l'évolution de carrière, l'équilibre hommes-femmes, le télétravail, la non-discrimination, l'équilibre géographique ainsi que le recrutement et l'intégration des personnes handicapées;

Or. en

Amendement 47

Mikuláš Peksa

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. prend acte que, grâce à un accord de coopération administrative, le Comité et le Comité des régions ont défini un grand nombre de procédures régissant la collaboration entre leurs services et ont également créé et organisé des services communs au sein desquels les ressources humaines et financières des deux Comités sont regroupées (à savoir les services de traduction et de logistique); se félicite que les services d'audit interne des deux Comités collaborent étroitement en ce qui concerne les services communs en vertu des dispositions de l'accord de coopération;

Amendement

26. prend acte que, grâce à un accord de coopération administrative, le Comité et le Comité des régions ont défini un grand nombre de procédures régissant la collaboration entre leurs services et ont également créé et organisé des services communs au sein desquels les ressources humaines et financières des deux Comités sont regroupées (à savoir les services de traduction et de logistique); se félicite que les services d'audit interne des deux Comités collaborent étroitement en ce qui concerne les services communs en vertu des dispositions de l'accord de coopération; ***encourage le Comité à prolonger son accord de coopération administrative avec le Comité des régions au-delà de 2019;***

Or. en

Amendement 48

Isabel García Muñoz

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. se félicite des économies annuelles d'un montant de 11,8 millions d'EUR réalisées dans le domaine des infrastructures et de 0,72 million d'EUR réalisées dans celui des loyers, de l'entretien, du matériel consommable et du personnel grâce à la mise en commun des ressources des deux Comités dans ces domaines; se félicite en outre que la

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

coopération entre les deux Comités ait permis de réaliser des économies budgétaires annuelles d'environ 5 millions d'EUR dans le domaine des TI pour les deux Comités; note que le recours par le Comité au service de recherche du Parlement européen (36 postes du Comité ont été transférés à l'EPRS dans cette optique) constitue un autre exemple de synergie bien établie grâce à la coopération avec le Parlement, qui génère des économies d'un montant de 3,3 millions d'EUR (niveaux de salaire de 2016) sur les coûts du personnel;

Or. es

Amendement 49
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. invite le Comité à analyser la situation plus en profondeur afin de trouver d'autres domaines dans lesquels une fusion des services avec ceux du Comité des régions est envisageable; souligne que ce type de coopération entre institutions peut réduire sensiblement les dépenses générales du Comité; demande au Comité d'informer la commission du contrôle budgétaire du Parlement de tous les résultats obtenus en la matière;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. es

Amendement 50
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. relève que l'accord de coopération entre le Comité et le Comité des régions, signé en 2016, a mis en place un cadre juridique solide pour une coopération à long terme, efficiente et efficace, et démontre également que les deux comités agissent en partenariat dans le respect de leurs compétences et prérogatives respectives; relève que l'accord est arrivé à expiration le 31 décembre 2019 et qu'il a été décidé de le prolonger d'une année, pendant la négociation d'un nouvel accord; demande aux deux comités de déployer les efforts nécessaires pour la conclure dès que possible afin de permettre de nouvelles synergies et économies;

Or. en

Amendement 51
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 ter. rappelle qu'une fois encore, le Comité, tout comme le Comité des régions, a consacré moins de 3 % de son budget total à l'informatique et que les projets et équipements informatiques souffrent d'un sous-financement structurel depuis plusieurs années; relève avec préoccupation que, pour combler leur retard en ce qui concerne les projets et systèmes informatiques, les deux comités continuent d'utiliser des

opérations de ramassage à la fin de l'année pour financer des projets informatiques; demande aux deux comités de mettre en œuvre dans les meilleurs délais la nouvelle stratégie numérique et le nouveau plan de dépenses pluriannuel dans le domaine informatique;

Or. en

Amendement 52
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. *constate que le déménagement des bâtiments B 68 et TR 74 vers le bâtiment VMA entraînera une diminution des espaces de bureau et qu'il sera donc nécessaire de trouver des bureaux supplémentaires pour accueillir près de 200 membres du personnel après le déménagement; constate qu'un groupe de travail commun du Comité a récemment été créé et chargé de préparer une nouvelle analyse en vue de trouver des solutions appropriées; se félicite que l'administration informe régulièrement les différentes parties prenantes par l'intermédiaire de réunions du personnel et de la direction des services concernés, et qu'elle prenne en considération les préoccupations et les suggestions formulées;*

Amendement

29. *observe que l'accord conclu entre le Comité, le Comité des régions et la Commission concernant l'échange du bâtiment VMA de la Commission contre les bâtiments BEL68/TRE 74 des comités a été signé le 28 août 2019; constate que cet échange sera effectif à compter du 16 décembre 2022; observe avec préoccupation que la principale priorité recensée par la politique immobilière des comités est la concentration géographique des bâtiments; observe avec préoccupation que cet échange se traduit par une perte d'espace de bureau de 10 440 m² et, donc, par la nécessité de trouver des bureaux supplémentaires pour accueillir environ 200 membres du personnel après l'échange, et que ce besoin ne pourra être entièrement compensé par des mesures alternatives à court terme telles qu'une densification de l'occupation des autres bâtiments et le recours accru au télétravail, mais nécessitera l'achat d'un autre bâtiment adjacent pour compenser cette réduction; prend note également de la nécessité de rénover le bâtiment VMA à court ou à moyen terme; redoute les conséquences de*

cet accord, non seulement pour les finances du Comité, mais également pour le bien-être du personnel concerné; regrette que le service juridique n'ait pas été consulté sur une question d'une telle portée et d'une telle importance pour le Comité;

Or. en

Amendement 53
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. constate que le déménagement des bâtiments B 68 et TR 74 vers le bâtiment VMA entraînera une diminution des espaces de bureau et qu'il sera donc nécessaire de trouver des bureaux supplémentaires pour accueillir près de 200 membres du personnel après le déménagement; constate qu'un groupe de travail commun du Comité a récemment été créé et chargé de préparer une nouvelle analyse en vue de trouver des solutions appropriées; se félicite que l'administration informe régulièrement les différentes parties prenantes par l'intermédiaire de réunions du personnel et de la direction des services concernés, et qu'elle prenne en considération les préoccupations et les suggestions formulées;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. es

Amendement 54
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 bis. constate qu'un groupe de travail commun du Comité et du Comité des régions a récemment été créé et chargé de préparer une nouvelle analyse en vue de trouver des solutions appropriées; relève qu'un autre groupe de travail doit également se pencher sur les nouvelles façons de travailler; souligne qu'en aucun cas, le bien-être du personnel, sa façon de travailler et son espace de travail ne doivent subir de conséquences négatives des défaillances découlant de l'échange de bâtiments; rappelle que le personnel devrait être consulté sur ce point et que son opinion devrait être prise en considération; invite les Comités à informer les commissions du contrôle budgétaire et des budgets du Parlement de tout résultat obtenu;

Or. en

Amendement 55
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 ter. exprime de graves préoccupations en raison de la confirmation de la présence d'amiante dans des endroits critiques du bâtiment VMA, y compris le parking; déplore profondément qu'un inventaire réalisé par un contractant externe spécialisé ait eu lieu en septembre 2019, juste un mois après la signature de l'accord avec la

Commission; déplore que l'accord ait été signé sans que toutes les parties prenantes soient informées en temps utile de l'éventuelle présence d'amiante dans le bâtiment VMA; déplore également que les membres et le personnel n'aient pas été informés de la situation et demande au Comité de remédier à la situation de manière adéquate et efficace;

Or. en

Amendement 56
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 29 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 quater. relève que les Comités ont reçu un certificat ASBESTOS SAFE pour le bâtiment VMA en septembre 2019 et que ce certificat précise que le bâtiment contient de l'amiante sans risque pour une utilisation normale du bâtiment; compte tenu, en particulier, du fait que la prochaine utilisation du bâtiment ne sera pas une utilisation normale, mais une situation de construction, s'inquiète profondément de l'évolution future de la question;

Or. en

Amendement 57
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 29 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 quinquies. étant donné que les effets d'une exposition prolongée et dangereuse

à l'amiante sur la santé humaine sont bien documentés et restent une source de préoccupation et d'angoisse pour le grand public, demande aux deux comités d'appliquer une politique de transparence et d'information totale et proactive sur la gestion de la situation avant et après l'occupation effective du bâtiment VMA tout en évitant un alarmisme inutile;

Or. en

Amendement 58
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. prend acte de la volonté du Comité d'améliorer ses méthodes de travail en **remplaçant le système qui requiert une signature pour attester la présence des membres aux réunions par un système nécessitant deux signatures – une au début de la réunion et une autre à la fin; note que le Comité continuera** à étudier les pratiques et les expériences mises en place au Parlement et dans d'autres institutions et organes de l'Union européenne en matière d'enregistrement des présences, et qu'il comparera les bonnes pratiques dans ce domaine; invite le Comité à faire rapport sur tous les progrès accomplis dans son prochain rapport annuel d'activité;

Amendement

36. prend acte de la volonté du Comité d'améliorer ses méthodes de travail en **continuant** à étudier les pratiques et les expériences mises en place au Parlement et dans d'autres institutions et organes de l'Union européenne en matière d'enregistrement des présences, et qu'il comparera les bonnes pratiques dans ce domaine; invite le Comité à faire rapport sur tous les progrès accomplis dans son prochain rapport annuel d'activité;

Or. en

Amendement 59
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution

36. prend acte de la volonté du Comité d'améliorer ses méthodes de travail en remplaçant le système qui requiert une signature pour attester la présence des membres aux réunions par un système nécessitant deux signatures – une au début de la réunion et une autre à la fin; note que le Comité continuera à étudier les pratiques et les expériences mises en place au Parlement et dans d'autres institutions et organes de l'Union européenne en matière d'enregistrement des présences, et qu'il comparera les bonnes pratiques dans ce domaine; invite le Comité à faire rapport sur tous les progrès accomplis dans son prochain rapport annuel d'activité;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. es

Amendement 60
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution

40. réaffirme la nécessité de simplifier et d'accélérer la procédure de décharge; propose, à cet égard, de fixer le délai de présentation des rapports annuels d'activité au 31 mars de l'année suivant l'exercice comptable; salue la volonté du Comité d'appliquer cette bonne pratique qui devrait contribuer à appuyer la demande de raccourcir le calendrier de la procédure de décharge;

Amendement

40. réaffirme la nécessité de simplifier et d'accélérer la procédure de décharge; propose, à cet égard, de fixer le délai de présentation des rapports annuels d'activité au 31 mars de l'année suivant l'exercice comptable; ***regrette que ce délai n'ait pas été respecté pour le rapport annuel d'activité 2018, comme le demandait la résolution sur la décharge pour l'exercice 2017***; salue la volonté du Comité d'appliquer cette bonne pratique qui devrait contribuer à appuyer la

demande de raccourcir le calendrier de la procédure de décharge;

Or. en

Amendement 61
Isabel García Muñoz

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution

40. réaffirme la nécessité de simplifier et ***d'accélérer*** la procédure de décharge; propose, à cet égard, de fixer le délai de présentation des rapports annuels d'activité au 31 mars de l'année suivant l'exercice comptable; salue la volonté du Comité d'appliquer cette bonne pratique qui ***devrait contribuer à appuyer la demande de raccourcir le calendrier de*** la procédure de décharge;

Amendement

40. réaffirme la nécessité de simplifier et ***d'améliorer*** la procédure de décharge; propose, à cet égard, de fixer le délai de présentation des rapports annuels d'activité au 31 mars de l'année suivant l'exercice comptable; salue la volonté du Comité d'appliquer cette bonne pratique qui ***donnerait plus de temps à l'institution de décharge pour aller en profondeur et mieux conduire*** la procédure de décharge;

Or. en

Amendement 62
Mikuláš Peksa
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution

41 bis. se félicite des efforts déployés par le Comité pour promouvoir l'économie circulaire à travers son avis et, en coopération avec la Commission, à travers la Plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire, qui rassemble les initiatives et les meilleures pratiques;

Or. en

Amendement 63

Mikuláš Peksa

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 41 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

41 ter. soutient les efforts déployés par le Comité en vue de réduire son empreinte écologique; constate avec satisfaction une légère baisse de la consommation d'électricité (3 %) et de papier (17 %) et des déchets de bureau (3 %); observe toutefois une augmentation de la consommation de gaz (5 %) et d'eau (17 %) due à l'installation d'un nouveau dispositif de chauffage à gaz et à des fuites d'eau durant les travaux de construction;

Or. en

Amendement 64

Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution

Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

42 bis. souligne l'importance du dialogue politique entre le Comité et le Parlement pour garantir que le Comité puisse contribuer valablement aux travaux du Parlement; demande à cet égard une nouvelle fois au Comité de faire tout son possible pour renforcer la coopération politique entre ces deux institutions.

Or. en